



Mairie de Lautrec

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 081-218101392-20260617-DECISION26_7_1-AR

DECISION DU MAIRE

Décision n° 2026-7

MARCHE DE SERVICE – AVENANT -MISSION TRAITEMENT ARCHIVES COMMUNALES

Le Maire de la Commune de Lautrec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-30 en date du 30 mars 2026 alinéa 4 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la mission de traitement des archives communales en cours de réalisation

Considérant la nécessité de réajuster le volumes d'heures pour la réalisation de cette mission jusqu'à son terme

Considérant l'avenant du CDG 81 ayant en charge cette mission.

DECIDE

Article 1 : de valider l'avenant à la proposition d'intervention du CDG 81 dans le cadre de la mission de traitement des archives communales pour un montant de 3675€.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Fait à Lautrec le 17 juin 2026

**Le Maire,
Thierry DAGUZAN**

Mise en ligne : 18 juin 2026



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai